

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2008

Réception par le Prefet : 12/11/2008

Publication : 14/11/2008



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2008-12-6-1

Séance du vendredi 7 novembre 2008

**PROGRAMMES DEPARTEMENTAUX 2007-2008**  
**Chapitre 204**  
**Assainissement (C013) – Electrification Rurale (C021)**  
**Dégâts d'Orage (C015)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2007/I – 6<sup>ème</sup>/02 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 – Eau (C01),
- VU la délibération n° 2008/I – 6<sup>ème</sup>/02 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008 – Eau (C01),
- VU la délibération n° 2008/I – 6<sup>ème</sup>/03 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008 – Equipements Ruraux – Electrification Rurale (C02),
- VU les avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date des 26/09/2007, 05/02/2008, 21/05/2008, 30/06/2008 et 22/09/2008.
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'inscrire aux Programmes 2007 et 2008 d'Assainissement, d'Electrification Rurale et de Dégâts d'Orage les opérations figurant en annexes au rapport, ce qui induit au titre du:
  - Programme 2007 : un montant de subvention de 7 920 € pour l'Assainissement,

- Programme 2008 : des montants de subventions de 190 980 € pour l'Assainissement, de 197 910 € pour l'Electrification Rurale et de 2 976 € pour les Dégâts d'Orage.

L'imputation est la suivante : Chapitre 204 – Nature 20414 – Fonctions 61 et 74.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions